SYNTHÈSE

QUELQUES NOTIONS D'INGÉNIERIE

Table des matières

1.	Le maître d'ouvrage :	. 1
2.	Le maître d'œuvre :	. 2
3	L'étude de faisabilité :	2

Objectifs:

- Le maître d'oeuvre
- Le maître d'ouvrage
- Les concepts de production

Commençons par définir le terme « ingénierie »

Etude d'un projet industriel sous tous ses aspects (techniques, économiques, financiers, monétaires et sociaux) et qui nécessite un travail de synthèse cordonnant les travaux de plusieurs équipes de spécialistes.

L'ingénierie en hôtellerie apparaît à la fin des années 60, de grandes chaînes hôtelières impose une véritable approche organisationnelle de la conception des établissements. Quelques années plus tard, le développement très rapide du secteur tertiaire donne naissance aux sociétés de restauration collective. Elle continuera à se développer avec l'apparition des législations relative à l'hygiène (26/06/74 et 26/10/80 puis plus récemment 15/05/95).

1. Le maître d'ouvrage :

C'est la personne physique ou morale pour qui l'ouvrage est réalisé (hôtelier, restaurateur, propriétaire d'un terrain).

Il en est le responsable principal et s'est assuré :

- De la faisabilité de l'opération
- De la définition du programme
- De procurer le terrain ou l'espace nécessaire
- De définir l'enveloppe financière

Le maître d'ouvrage est le client



2. Le maître d'œuvre:

C'est l'unique responsable de la conception et du contrôle d'exécution de l'ensemble des ouvrages à réaliser.

Maître d'oeuvre correspond à une fonction et non à une profession

Le travail du maître d'oeuvre peut se diviser en deux parties :

- L'étude et la conception architecturale
- Le suivi et le contrôle des travaux d'exécution

La mission du maître d'oeuvre, pourrait se résumer ainsi

Sous-ensemble	Sigles
L'esquisse ou diagnostic	E. SQ. ou D.I. A
L'avant-projet sommaire	A.P. S
L'avant-projet définitif	A.P. D
Le projet	PRO
L'assistance contrat/travaux	A.C. T
L'exécution et visa sur projet	EXE
La direction de l'exécution des contrats de travaux	D.E. T
L'ordonnancement la coordination et le pilotage du chantier	O.P.C
L'assistance lors des opérations de réception	A.O. R

3. L'étude de faisabilité :

A pour but de vérifier dans quelle mesure et sous quelle forme un projet est réalisable. Elle s'assure que les moyens nécessaires à sa mise en oeuvre et les résultats que l'on peut en tirer s'inscrivent de façon cohérente dans la politique générale d'une entreprise ou d'un investisseur.

Plusieurs types d'études :

- On dispose d'un site et l'on cherche le type de produit à faire
- On possède le produit et l'on cherche le site lui correspondant
- On n'a ni site ni produit précis
- On possède un site et un produit et 1 'on cherche à opérer la cohérence

